

ACCOMPAGNEMENT VAE RENFORCE DSB*

DISPOSITIF DE SOUTIEN DE BRANCHE À LA VAE OPCO SANTÉ – Parcours de 180 heures (maximum)

*DSB : Dispositif de Soutien de Branche - sont concernés par ce dispositif, tous les salariés des établissements adhérant à l'OPCO Santé

Les avantages du DSB VAE proposé par l'OPCO Santé...

« Le DSB permet de faire le point sur les compétences acquises et manquantes par rapport au référentiel du diplôme visé. Le DSB VAE propose **un accompagnement plus complet et plus long**, notamment grâce à **des modules de formation** et à **des mises en situation professionnelle** permettant de découvrir d'autres lieux d'exercice du diplôme visé. Il mêle des temps individuels et collectifs d'accompagnement personnalisé et un échange avec des candidats eux-mêmes en VAE sur des diplômes de même niveau. Une étude réalisée en 2019 met en évidence **un taux de réussite moyen supérieur** de 17 % à celui d'une VAE classique. Soit un taux de réussite de 81 % à l'obtention du diplôme par la VAE ».
Source : OPCO Santé ([Fiche DSB VAE OPCO Santé](#))

Les étapes du parcours renforcé VAE DSB

1 / Bilan de positionnement (6h maximum)

Le bilan de positionnement se déroule en deux phases :

- **Le diagnostic de parcours** (2h à 4h) :
 - Exploration de l'expérience du candidat afin d'identifier les fonctions exercées et les compétences développées.
 - Recherche des correspondances entre les fonctions exercées et les blocs de compétence du diplôme décrites dans le référentiel métier.
 - Identification des ressources et freins éventuels pour l'engagement dans une démarche VAE.
 - Evaluation conjointe des potentialités du candidat à obtenir par la VAE chacun des domaines de compétences constitutifs du diplôme visé.
- *En cas de confirmation de l'opportunité du DSB VAE comme mode d'accompagnement à la validation du diplôme visé par le candidat.*
- **L'élaboration du parcours d'accompagnement** (2h) :
 - Présentation détaillée des modalités d'accompagnement méthodologique individuel et collectif, des séquences formatives et des mises en situation professionnelle.
 - Co-élaboration d'un parcours d'accompagnement individualisé correspondant aux besoins identifiés.
- *En cas d'absence de confirmation de l'opportunité du DSB VAE :*
- **Orientation vers un autre parcours** (2h) :
 - Identification d'un parcours alternatif : formation initiale ou continue, VAE de droit commun, accompagnement vers un autre diplôme, poursuite de l'expérience professionnelle, etc.

2 / Parcours individualisé d'appui à la démarche VAE

- **Accompagnement méthodologique** (30h max) dont :

L'accompagnement méthodologique a pour objectif d'accompagner le candidat dans l'élaboration du livret 2 et de le préparer à l'entretien avec le jury.

- **Accompagnement individuel** (12h max)

Un intervenant vous accompagne dans la compréhension des attendus et assure le soutien de votre démarche, en fonction de vos avancées, grâce à des entretiens individuels successifs tout au long de votre parcours.

- **Appui méthodologique collectif** (12h max)

Au sein d'un groupe composé d'autres candidats à l'obtention d'un diplôme en travail social par la VAE vous pourrez obtenir des précisions sur les attendus du livret 2 et une meilleure compréhension des référentiels métiers respectifs. La dynamique collective, animée par une intervenante experte, permet de faciliter l'identification des compétences à valoriser, des méthodologies d'écriture qui favorisent cette valorisation et la mutualisation des savoirs professionnels et expériences.

- **Préparation au jury** (6h max)

Des simulations de jury VAE vous permettent d'identifier les attentes spécifiques des jurys et de développer votre aptitude à la présentation orale de vos fonctions et compétences.

- **Séquences formatives** (70h max)

Les séquences formatives visent à répondre aux besoins de contextualisation des acquis de l'expérience au regard des diplômes visés. Trois regroupements permettent d'actualiser ses connaissances :

- Thème 1 : Les personnes accompagnées : caractéristiques, problématiques, aptitudes, questions éthiques et développement du pouvoir d'agir
- Thème 2 : Les évolutions des politiques publiques sociales et médico-sociales et du travail en partenariat et en réseau
- Thème 3 : Projet d'établissement, travail en équipe pluriprofessionnelle, projet personnalisé et accompagnement social et/ou éducatif

- **Mise(s) en situation(s) professionnelle(s)** (70h max)

Les mises en situations professionnelles (MSP) offrent au candidat la possibilité d'être en contact avec des situations professionnelles peu ou pas connues afin de lui permettre d'identifier des savoirs, savoirs être et savoirs faire professionnels complémentaires. Ce dispositif permet au candidat d'exercer sa capacité à transférer ses compétences vers d'autres secteurs d'activité ou auprès d'autres publics.

- **Bilan de Mise en Situation Professionnelle** (1h max)

Un bilan d'une heure est réalisé avec son accompagnateur individuel afin d'identifier les développements de compétence issues de cette nouvelle expérience.

3 / Suivi post jury VAE (3h max)

En cas de validation partielle ou d'absence de validation, un entretien avec un méthodologue permet au candidat de faire le bilan de la démarche et du passage devant le Jury. Il s'agit également de formaliser le parcours complémentaire visant la poursuite de la validation des blocs de compétences recherchés.

Plus d'infos sur ce dispositif (les diplômes concernés, les modalités de financement, ...), adresser un mail à c.bellon@arseea.org

Le DSB VAE n'est pas éligible à un financement via le CPF

Les bilans de positionnement peuvent être réalisés tout au long de l'année. Cependant, les sessions d'accompagnement sont organisées afin de permettre une période d'accompagnement d'au moins 10 mois avant la présentation du candidat devant le jury.

Diplômes préparés :

Diplôme d'État d'éducateur spécialisé (DEES)
Diplôme d'État d'éducateur technique spécialisé (DEETS)
Diplôme d'État d'éducateur de jeunes enfants (DEEJE)
Diplôme d'État d'assistant de service social (DEASS)
Diplôme d'État de moniteur éducateur (DEME)
Diplôme d'État d'accompagnement éducatif et social (DEAS)
Diplôme d'État de technicien d'intervention sociale et familiale (DETISF)
Diplôme d'État de médiateur familial (DEMF)